



Implantation d'un pôle industriel d'éoliennes offshore à Cherbourg

Communiqué de presse du 6 avril 2012

Ce jour, le gouvernement a annoncé sa décision de confier aux consortiums portés par EDF aux côtés d'Alstom, WPD, Dong Energy et Nass & Wind, la construction de 3 champs d'éoliennes offshore au large des côtes françaises. Dans le cadre de cet appel à projets, Alstom a choisi d'implanter deux bases industrielles, l'une à Cherbourg, l'autre à Saint-Nazaire. Laurent Beauvais, Président de la Région Basse-Normandie, Jean-François Le Grand, Président du Conseil Général de la Manche et Bernard Cazeneuve, Président de la Communauté Urbaine de Cherbourg, voient ainsi confirmée la pertinence de leur engagement pour structurer une filière industrielle des Energies Marines Renouvelables en Basse-Normandie.

En 2020, 4 % de la production électrique européenne seront fournis par les Energies Marines Renouvelables. Les EMR représentent ainsi un marché, d'ici à 2020, de 200 milliards d'euros. La Basse-Normandie dispose d'atouts naturels (2^{ème} potentiel éolien national, 50 % du potentiel hydrolien européen) et technologiques pour prendre sa place dans cette nouvelle filière industrielle. L'appel à projets lancé en juillet 2011 par le gouvernement français, portait sur 5 champs d'éoliennes offshore à Courseulles-sur-Mer, Fécamp, Guérande, Saint-Brieuc et au Tréport pour une production de 3 000 MW. Pour implanter un parc éolien offshore comme celui prévu à Courseulles, c'est plus d'un milliard d'euros qui sera investi sur le territoire.

En novembre dernier, le groupe Alstom avait annoncé, dans le cadre de l'appel à projets dont les résultats viennent d'être rendus publics, son intention d'implanter 2 sites dédiés à la production des composants et à l'assemblage d'éoliennes offshore de 6MW dans les zones portuaires de Saint-Nazaire et de Cherbourg.

Ces implantations se voient aujourd'hui confirmées. Elles se traduiront, dans un premier temps, par la construction de deux usines sur le port de Cherbourg, destinées à la fabrication des mâts et des pâles d'éoliennes. Environ 500 emplois directs devraient être créés dans ces usines à l'horizon 2015- 2016. En outre, ce sont 150 entreprises régionales qui pourraient bénéficier de l'implantation de cette nouvelle activité industrielle en Basse-Normandie.

Le marché de l'éolien offshore va se développer en France avec le lancement d'un second appel d'offres et également en Europe, avec notamment la proximité de champs britanniques d'éoliennes en mer. Pour la région, les emplois ainsi créés devraient donc être pérennes. Aussi, les trois collectivités et leurs partenaires, notamment le réseau des CCI, doivent-elles poursuivre leur travail sur les volets formations et accueil des personnels en même temps qu'elles définissent avec Ports Normands Associés les solutions foncières à proposer aux entreprises.

Parallèlement, les discussions engagées avec d'autres entreprises sur l'hydrolien doivent se poursuivre. Dans ce domaine encore, la Basse-Normandie et le Cotentin possèdent des atouts majeurs : la présence « intramuros » d'un industriel de référence avec DCNS et la proximité du raz-Blanchard, qui représente à lui seul la moitié du potentiel hydrolien français. D'ores et déjà les collectivités, l'Etat et l'industrie travaillent de concert pour faire aboutir cet autre volet des énergies marines renouvelables, faisant ainsi de la Basse-Normandie un acteur de premier plan de la diversification énergétique.

Pour les trois Présidents, « ***Cette implantation industrielle à Cherbourg ouvre une nouvelle page de l'histoire humaine et industrielle en Basse-Normandie. La décision rendue dans le cadre de l'appel à projets national confirme la pertinence de notre engagement et de nos investissements dans l'innovation, la recherche et le développement durable. D'ici à 3 ans, quand les usines verront le jour, notre mobilisation commune devra avoir permis aux formations, aux PME, aux infrastructures et aux laboratoires bas-normands d'être prêts à répondre aux besoins de cette nouvelle industrie et de saisir pleinement les opportunités offertes par la mise sur pied d'une filière d'avenir en Basse-Normandie.*** »

Calendrier des dernières actions entreprises en faveur des EMR en Basse-Normandie

Depuis plus d'un an, Laurent Beauvais, Président de la Région Basse-Normandie, Jean-François Legrand, Président du Conseil Général de la Manche et Bernard Cazeneuve, Président de la Communauté Urbaine de Cherbourg, convaincus du potentiel du Cotentin, multiplient les initiatives pour faire de la filière des EMR un atout pour le développement économique de la Basse-Normandie. En octobre 2010, la Région définit une stratégie pour le développement d'une filière EMR bas-normande. En avril 2011, la Miriade organise une journée d'échanges et de rencontres sur les EMR pour les entreprises normandes. En janvier 2012, les trois collectivités nomment le Préfet Jean-Pierre Laflaquière en tant que Délégué général aux Energies Marines Renouvelables. Le 29 mars dernier, la Société Publique Locale, SPL, dénommée « Ouest Normandie Energies Marines » // « West Normandy Marine Energy » est créée... **Et dans quelques jours, la Basse-Normandie sera présente sur le salon EWEA à Copenhague avec des entreprises et des laboratoires régionaux**

Contacts presse :

Région Basse-Normandie : Caroline Monnot, attachée de presse – Tél : 02 31 06 96 27 – 06 30 94 10 35

Conseil Général de la Manche : Corinne Dagorn, responsable presse – Tél : 02 33 05 99 43 – 06 59 03 72 55

Communauté Urbaine de Cherbourg : Régis Buquet, directeur de cabinet – Tél : 06 88 38 54 00